Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121631-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

3-1 Crèche « Patouille et Compagnie » - Validation du projet social

Mme Hélène LE BERRE, rapporteur expose :

« Par délibération n°1-5 en date du 2 octobre 2023, le Conseil municipal a acté le transfert des services « enfance » et « petite enfance » dans le champ de compétence de la Commune. Les services correspondants relevaient antérieurement du Centre communal d'action sociale (CCAS). Puis, par délibération n°3-1 en date du 26 février 2024, le Conseil municipal a approuvé différents documents concernant la crèche « Patouille et Compagnie » relatifs à son organisation, son fonctionnement, son financement, ses relations partenariales avec la Caisse d'allocations familiales et la Protection maternelle et infantile.

Parmi eux figure le projet social écrit pour des périodes de 4 années. Celui en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025. Il convient par conséquent d'approuver le nouveau projet social pour la période 2026/2029. Le projet correspondant était annexé à votre convocation pour la présente réunion.

Les orientations qui s'inscrivent dans ce projet s'articulent autour des 3 axes suivants :

- *Composer avec le référentiel national de l'accueil du jeune enfant,*
- *Développer un service durable et de qualité,*
- *Permettre aux familles d'équilibrer leur vie professionnelle et familiale.*

Le présent projet social de « Patouille & Compagnie » traduit l'engagement des élus et des équipes petite enfance à offrir un accueil de qualité, sécurisant et épanouissant pour chaque enfant, tout en soutenant et accompagnant les familles dans leur rôle parental. A travers ses orientations éducatives, son ouverture à la diversité, son soutien à l'inclusion, ainsi que la volonté de favoriser le développement global de l'enfant, Patouille & Compagnie s'inscrit pleinement dans les valeurs de bienveillance, de respect et co-éducation.

La mise en œuvre de ce projet repose sur l'implication de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, sur la collaboration étroite avec les familles, ainsi que sur la dynamique partenariale avec les acteurs du territoire. Ce projet constitue un cadre structurant pour garantir la cohérence des pratiques professionnelles, renforcer la continuité éducative et adapter les réponses aux besoins des enfants et des parents.

Dans un contexte d'évolution des attentes des familles et de diversification des modes de vie, d'incertitudes sociales, ce projet social se veut aussi évolutif. Il fera l'objet d'évaluations régulières afin d'ajuster les actions et d'intégrer les innovations pédagogiques et sociales pertinentes.

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121631-DE

L'objectif final demeure constant : permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement sécurisant, stimulant et bienveillant, tout en soutenant les familles, en étant un lieu ressource où sont favorisés les échanges sincères. Ainsi, ce projet social constitue un socle commun de valeurs et d'objectifs partagés, affirmant la place de Patouille & Compagnie comme acteur essentiel du développement de l'enfant et de la parentalité au sein du territoire.

Votre Commission de la vie scolaire et sociale a examiné ce dossier lors de sa réunion du mercredi 3 décembre 2025. Elle vous propose d'approuver ce document en l'état.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
Vu le projet de la crèche municipale « Patouille et Compagnie pour la période 2026-2029
Vu l'avis de la Commission de la vie scolaire et sociale en date du 3 décembre 2025
Adopte les conclusions du rapporteur
Approuve le projet social de la crèche pour la période 2026-2029
Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi qu'à signer tout document.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 2 janvier 2026
Madame le Maire,

MAIRIE DE PLONÉOUR-LANVERN FINISTÈRE

Josiane KERLOCH